

MOTION SUR LE PERMIS DE RECHERCHES D'HYDROCARBURES PERMIS DIT « DE MONTELIMAR »

Le Conseil Municipal de Rochemaure fait part de sa grande inquiétude face à la menace de remise en vigueur du permis de recherches dit « de Montélimar » détenu par Total-Gas Shale Europe.

Ce permis concerne ROCHEMAURE et les territoires environnants.

Ce permis avait été accordé le 31 Mars 2010, puis abrogé le 12 octobre 2011 car il visait très clairement le gaz de schiste et des couches géologiques qui ne peuvent être exploitées que par la fracturation hydraulique répétée dans de très nombreux forages horizontaux à grande profondeur.

La société TOTAL affirmait dans sa demande initiale que cette technique importée des Etats Unis était très prometteuse et garantissait au titulaire de ce permis une bonne rentabilité financière.

Suite à l'expérience américaine des dix dernières années, **de nombreux rapports et études d'experts désormais disponibles montrent pourtant que cette activité comporte des risques, apporte des nuisances, crée des dommages irréversibles sur l'environnement, la population, les territoires :**

- déchets chimiques et radioactifs dans l'air, l'eau, les sols en surface et en profondeur,
- fortes consommations d'eau dans une région déjà en difficulté
- risques de pollution des eaux souterraines alimentant les villes avec une hydrogéologie karstique complexe et mal connue
- séismes répétés, dans une région faillée et comportant des centrales nucléaires
- usage intensif du réseau routier,
- pollution sonores et visuelles
- emprises foncières sur les terres agricoles
- dévalorisation du patrimoine, de l'habitat et du cadre de vie
- destruction d'activités économiques et de l'emploi local (agriculture, tourisme, bâtiment ;..)

Ce projet est incompatible avec la nécessité réaffirmée dans la Loi sur la Transition énergétique et lors de la conférence de Paris en décembre 2015- de réduire les gaz à effets de serre et l'usage des énergies fossiles. Il contredit la nécessité d'innover dans la production, la distribution, la consommation et les économies d'énergie, ainsi que dans les schémas d'aménagement de nos territoires en faveur des énergies renouvelables.

Nous demandons aux autorités compétentes de tout mettre en œuvre pour que

- **le « permis de Montélimar » et les permis limitrophes** ainsi que la trentaine d'autres permis arrivés à échéance en France **ne soient pas renouvelés**
- **les permis accordés soient abrogés**
- **les 133 demandes de permis en cours d'instruction sur le territoire français soient rejetées**
- **le gouvernement agisse** pour interdire définitivement toute exploration et toute exploitation des hydrocarbures non conventionnels.